

# République tchèque - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



## Alertes et dernières minutes

ALERTE

### **Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger**

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

### **Hausse des cas de rougeole**

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

## Sécurité

Date de mise à jour le : 22 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### **Zones de vigilance**



Dernière actualisation le 12/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'ensemble du pays est en vigilance normale (en vert sur la carte sécuritaire).

### Risques encourus et recommandations associées

La République tchèque est une destination sûre, sous réserve d'observer une vigilance minimale.

La criminalité et la délinquance, notamment sur la voie publique, ont fortement diminué au cours des quinze dernières années et se maintiennent à un niveau faible pour toutes les catégories d'infractions.

Néanmoins, les **vols à la tire dans le centre-ville de Prague** (1er et 2ème arrondissement), à proximité des lieux touristiques (Vieille Ville, Château, transports en commun) restent fréquents.

Des **arnaques à la location immobilière** sont également constatées : il est recommandé de ne conclure aucune opération en ligne sans être entré en contact direct avec une agence et avoir vérifié son existence.

**Il est important d'être à tout moment en possession d'un titre d'identité ou de voyage (CNI ou passeport), d'en conserver une copie en lieu sûr, de veiller sur ses effets personnels, son argent liquide et sa carte bancaire et de connaître les contacts en cas d'urgence :**

- Police : 112
- Commissariat de Mustek, spécialisé dans l'accueil de personnes étrangères avec interprètes :  
Tél : (+420) 974 851 750  
9 Place Jungmannovo, 11001 – PRAGUE 1  
métro MUSTEK (près de la place Venceslas)
- site de l'Ambassade de France : <https://cz.ambafrance.org/La-France-en-Republique-tcheque>

? Les autorités tchèques sont particulièrement sévères en ce qui concerne le **contrôle et la sanction des touristes qui se rendraient coupables d'infractions variées pendant leur séjour** (consommation illicite d'alcool, de drogues, consommation de tabac dans certains lieux publics, incivilités, dégradations de biens ou de lieux...). Il convient de rester particulièrement vigilant sur ces points, ainsi que de disposer d'un **titre validé dans les transports en commun (contrôles fréquents)**, et de veiller à **ne consommer aucun alcool avant de conduire un véhicule (alcoolémie tolérée au volant = 0)**.

## Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 22 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Mesures liées au Covid-19

Toutes les mesures de restrictions sanitaires pour l'entrée sur le territoire ont été levées.

### Formalités d'entrée et de séjour

La République tchèque appartenant à l'espace Schengen, les ressortissants français ou d'un État membre de l'Union européenne, quel que soit l'objet de leur visite, ne sont pas soumis à l'obligation de visa pour les séjours de moins de 3 mois.

Les ressortissants français peuvent entrer, circuler et quitter la République tchèque uniquement s'ils sont en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

En cas de voyage avec une carte nationale d'identité dont la durée de validité est facialement dépassée mais qui bénéficie de cette extension de 5 ans, il est vivement recommandé de télécharger et d'imprimer la notice multilingue expliquant ces nouvelles règles.

Il est strictement interdit de voyager avec un passeport ou une carte nationale d'identité qui a été déclaré perdu ou volé aux autorités françaises (commissariats, préfectures, consulats, ...). Les autorités tchèques procèdent à des contrôles réguliers à l'entrée sur le territoire ou lors de l'arrivée dans les hôtels et confisquent tout document ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol.

Pour un séjour de plus de 30 jours, les ressortissants français et les membres d'un État de l'Union européenne sont tenus, dans les 30 jours suivant leur arrivée, de s'enregistrer auprès de la police des étrangers.

Cette obligation ne s'applique pas aux personnes de moins de 15 ans ni aux employés d'organisations internationales ou gouvernementales accréditées en République tchèque.

Pour un séjour permanent (conditions requises), il est possible de faire une demande de résidence permanente.

## Santé

Date de mise à jour le : 22 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

### Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge par la Sécurité sociale, les Français de passage doivent être munis d'une **carte européenne d'assurance maladie**, à demander à leur caisse locale **au moins 15 jours avant le départ**. Pour plus d'informations, consulter le site de l'Assurance Maladie en ligne.

Liste de notoriété des professionnels de santé établie par l'ambassade de France à Prague.

### Urgences (hôpitaux disposant d'un accueil multilingue pour les étrangers) :

- Hôpital Na Homolce, Roentgenova 2, 150 30 Prague 5.  
Tél : +420 257 271 111 / +420 257 252 144 / +420 257 273 291
- Hôpital universitaire v Motole, V Uvalu 84, 150 06 Prague 5.  
Tél : +420 224 431 111

### Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le

départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

### **Vaccinations**

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

### **Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :**

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Encéphalite à tiques** : en fonction des conditions de séjour.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

## **Risques sanitaires**

### **Encéphalite à tiques**

L'encéphalite à tique (TBE) est une maladie virale transmise par la morsure de tiques infestées, surtout au printemps et en été. La consommation de lait cru ou de produits laitiers contaminés est aussi un mode de transmission bien que plus rare.

Les symptômes se présentent généralement en deux phases : d'abord un syndrome grippal associant fièvre, fatigue et courbatures puis des troubles neurologiques graves tels que méningite ou encéphalite (maux de tête, paralysie et confusion).

Il n'existe pas de traitement et la prise en charge est uniquement symptomatique. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de tiques et la vaccination en cas de séjour en zone rurale ou boisée. Il est recommandé de se renseigner avant son départ auprès de son médecin traitant ou d'un centre de vaccinations internationales.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé Publique France et le site du ministère de la Santé.

### **Fièvre typhoïde**

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés

ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur.

## **Hépatite A**

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

Un nombre important de cas d'hépatite A est enregistré dans le pays depuis l'automne 2025.

## **Pendant le voyage**

### **Prévention contre les piqûres de tiques**

La prévention contre les autres infections transmises par les tiques inclut :

- le port de vêtements couvrants et clairs, serrés au cou, aux poignets et aux chevilles ;
- l'application de répulsifs cutanés sur les parties découvertes ;
- la recherche impérative de la présence de tiques sur le corps, afin de les ôter très rapidement, après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt dans les régions infestées.

Plus d'informations sur le site de l'Assurance maladie.

## **Mesures de prévention des contaminations digestives**

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## **Infections sexuellement transmissibles (IST)**

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## Informations utiles

Date de mise à jour le : 22 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Transport

#### Infrastructure routière et comportements sur la route

En République tchèque, les routes secondaires et passages à niveau peuvent être dangereux ; les routes de montagnes sont étroites et sinueuses, l'hiver rigoureux, le parc automobile hétérogène, et de nombreux automobilistes pratiquent une vitesse de circulation excessive. Une vigilance particulière est à adopter lors de la traversée des passages piétons, les automobilistes ne s'arrêtant pas systématiquement.

#### Code de la route

Le code de la route tchèque est pratiquement identique, en matière de sécurité, au code français (transport des enfants, ceintures de sécurité, priorité dans les ronds-points, etc.).

Durant toute l'année, il est obligatoire d'avoir les phares allumés en plein jour.

Les contrôles radar sont fréquents et les alcootests nombreux (tolérance zéro). Les pneus d'hiver sont obligatoires du 1er novembre au 31 mars en cas de gel ou de neige. Triangles et trousse de secours obligatoires.

#### Assurances et vignettes autoroutes

Les assurances au tiers et responsabilité civile sont obligatoires. La vignette autoroute est remplacée par l'obligation de se munir d'une e-vignette électronique, disponible sur le site [edalnice.cz](https://www.edalnice.cz) (site en tchèque et en anglais).

#### Stationnement

Afin d'éviter les vols, il est conseillé de garer son véhicule : en journée dans un parc surveillé ; la nuit dans un parking gardé ; et en tous cas ne laisser aucune affaire personnelle dans le véhicule.

Le stationnement dans le centre-ville de Prague est règlementé et les zones bleues sont réservées uniquement aux résidents. Les enlèvements de véhicules ainsi que l'immobilisation par sabot sont pratique courante.

Les fourrières sont réparties par zones et sont accessibles via le lien suivant (en tchèque uniquement) : <https://www.sshmp.cz/>

#### Transports publics

Les réseaux de transports en commun urbains (métro, tramway et bus) sont très développés en République tchèque, et particulièrement à Prague.

Attention : les tramways ont priorité vis-à-vis de tous les autres véhicules ainsi que des piétons, même lorsque ceux-ci franchissent un passage piéton.

## Réseau ferroviaire

Le réseau est dense. Les voyages en trains sont financièrement avantageux et plusieurs compagnies concurrentes se partagent le marché tchèque. Trains, bus, transports urbains : <https://idos.idnes.cz/vlakyautobusymhdvse/spojeni/> (en tchèque)

## Législation locale

### Alcool

La République tchèque pratique la **tolérance zéro en matière d'alcool au volant**. Les alcootests sont de plus en plus systématiques.

La peine encourue est le retrait de permis et le paiement d'une amende. En cas de récidive, le contrevenant risque une peine de prison.

La consommation excessive d'alcool et les comportements à risque dans les boîtes de nuit sont à éviter. Il est conseillé de surveiller sa boisson dans les boîtes de nuit et de respecter scrupuleusement la distinction entre espaces ouverts au public (restaurants, tavernes) et espaces privés (immeubles d'habitation, souvent situés au sein d'un même bâtiment).

### Stupéfiants

La législation tchèque interdit la production et la détention de tous les narcotiques. Le contrevenant peut être jugé pour infraction pénale et encourt jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et une amende. Pour une personne convaincue de trafic, les peines d'emprisonnement sont supérieures.

### Détérioration de biens publics

La législation est très stricte concernant les graffitis et autres dégradations de biens publics. De tels actes peuvent mener à une comparution immédiate devant le tribunal.

## Divers

### Devise

La République tchèque ne fait pas partie de la zone euro et possède sa propre monnaie : la couronne tchèque (CZK).

Il convient d'être vigilant lors d'opérations effectuées dans les bureaux de change. Avant de conclure la transaction, il est indispensable de s'enquérir du taux de change pratiqué et des frais ou commissions demandés. Des commissions élevées ou des taux de change nettement défavorables par rapport à ceux du marché sont régulièrement constatés. Les bureaux de change de l'aéroport sont particulièrement coûteux.

La Banque centrale européenne publie au jour le jour le taux de change de marché de la couronne tchèque (CZK) par rapport à l'euro : Czech koruna (CZK) ([europa.eu](http://europa.eu))

Les distributeurs automatiques de billets qui mentionnent plusieurs devises (par ex : CZK-EUR-USD) sont des bureaux de change automatisés pratiquant des commissions excessives ou des taux de change abusifs. Il est préférable d'utiliser les distributeurs liés à une banque, tout en restant vigilant sur les commissions et taux de change pratiqués, qui varient sensiblement d'une banque à l'autre et en fonction des cartes bancaires utilisées.

## Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

# Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 22 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Visas d'affaires

Les dispositions relatives aux voyageurs d'affaires sont les mêmes que celles s'appliquant aux touristes. Voir la rubrique Entrée / Séjour de la présente fiche.

## Réseaux de communication

Trois opérateurs se partagent le marché de la téléphonie mobile en République tchèque : O2, T-Mobile et Vodafone. Les tarifs des offres de ces trois opérateurs sont relativement élevés au sein de l'Union européenne.

## Données économiques

Fiche repères économiques République tchèque.

La République tchèque et le FMI

Bureau régional du FMI pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est

## Contacts utiles

### Service économique de Prague

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

#### Service économique de Prague

Ambassade de France en République tchèque

Velkoprevorske namesti 2 - P.O. Box 102 - 118 01 Prague 1 - République tchèque

Courriel : [prague@dgtresor.gouv.fr](mailto:prague@dgtresor.gouv.fr)

Site internet

## Business France - République tchèque

**Opérateur public national** au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

## **Business France - République tchèque**

Ambassade de France en République tchèque

Velkoprevorske namesti 2 - P.O. Box 102 - 118 01 Prague 1 - République tchèque

Tel : +420 251 171 711

Courriel : prague@businessfrance.fr

Élodie MORIN-RAGER (Directrice Pays)

## **CCEF**

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils apportent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

**Président du comité CCEF de République tchèque** : Me Eliška BARTHELEMY (cabinet d'avocats BARTHELEMY & PARTNERS)

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

## **Chambre de Commerce franco-tchèque (CCFT)**

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'international sont des **associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères**. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

Chambre de commerce franco-tchèque (CCFT)

I.B.C. Pobrezni 3 - 186 00 Prague 8

Tél : +420 224 833 090

Courriel : info@chambre.cz

Site internet

## **Atout France**

Site Internet

# **Contacts utiles**

Date de mise à jour le : 22 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

**Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.**

## **En cas d'urgence**

- **112** (24h/24 en anglais en lien avec tous les services d'urgence)
- **Service de police réservé aux étrangers** : +420 974 851 750

## **Sociétés de dépannage intervenant sur tout le territoire**

- ABA : Tél. 1240
- UAMK : Tél. 1230
- BESICO : Tél. 800 101 215

## Annuaire des représentations tchèques en France

[Voir la liste](#)

### Ambassade de France en République tchèque

Publié le : 05 juin 2025

## Coordonnées

Velkoprevorské Namesti 2 - Mala Strana  
11801 Prague  
Tchéquie

50.086251761817, 14.406224566775

+420 251 17 17 11

## Liens utiles

[Ambassade de France en République tchèque](#)

Facebook 

X 

Courriel : [ambassade@france.cz](mailto:ambassade@france.cz)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

### Section consulaire de l'Ambassade de France à Prague

Publié le : 05 juin 2025 Mis à jour le : 06 juin 2025

## Coordonnées

Velkoprevorské náměstí 2 BP 102  
118 01 Prague  
Tchéquie

50.085556, 14.4063471

+420 225 43 99 20

+420 251 17 17 40

## Liens utiles

[Ambassade de France en République tchèque](#)

Facebook 

X 

Courriel : [admin-francais.prague-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-francais.prague-amba@diplomatie.gouv.fr)

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.